



# COMITE DE DIRECTION

Du 12 novembre 2024 18H30 en visioconférence

---

## PROCES-VERBAL

**PRESIDENT DE SEANCE : BRICE PARINET**

**SECRETAIRE DE SEANCE : JEAN-FRANÇOIS DUPONT (SECRETAIRE GENERAL)**

**PRESENTS : FLORENT BAUDOIN, DORETTE ELANGUE, JEAN-ÉRIC INACIO, JEAN-PIERRE LEDUC, JEAN-JACQUES LENAFF, THIERRY MOURAUX, ALI SAHALI, SANDRINE SANCHEZ, VICTOR SIMON ET VALERIE TARDIVEL.**

**ABSENTS EXCUSES : CHRYSTEL FERRY, PIERRE GUILLEBAUX, FREDERIC LECLERC, PASCAL MAILLE ET MARC MALOISEL.**

**ASSISTENT : GABRIEL HENRY (VICE-PRESIDENT DELEGUE DE LA C.D.A.), WILLIAM MARISSAL (DIRECTEUR GENERAL DU DISTRICT) ET DAVID REMISSE (C.T.D P.P.F).**

### 1. Les finances

Après avoir entendu le rapport d'audit réalisé par Monsieur GODIN, commissaire aux comptes, les comptes du District sont arrêtés et approuvés à l'unanimité par le Comité de Direction. Le procès-verbal du Comité de Direction en date du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15/10

Le procès-verbal du Comité de Direction en date du 15 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

### 3. Informations du Président

**La Ligue de Paris-Île-de-France de Football :**

Brice PARINET revient sur le déroulement de l'installation du nouveau Comité de Direction, élu le 5 octobre 2024. Il informe les membres du Comité, de la volonté du Président de la Ligue à s'appuyer davantage sur les présidents des Districts franciliens dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la Ligue.

Il avise également les membres du comité qu'un recours, relatif aux élections de la Ligue, a été évoqué lors de ce Comité par le Président de la Ligue, et que l'instance régionale est dans l'attente de celui-ci.

Enfin, il informe le Comité de la présence du Président ainsi que de la Directrice Générale de la Ligue à l'occasion de l'assemblée générale du District le vendredi 29 novembre 2024.

#### 4. Les ententes

William MARISSAL, Directeur général du District, présente l'ensemble des nouvelles ententes aux membres du Comité de Direction.

##### EPONE USBS & LAINVILLOIS FC

+45 ans - Club support : EPONE USBS

##### MEZIERES AJSL & SERBIE US

+45 ans - Club support : MEZIERES AJSL

##### MEULAN CN & GUITRANCOURT ASF

+45 ans - Club support : MEULAN CN

##### AUTEUILLOIS AS & VILLIERS LE MAHIEU AS

Catégorie U13 - Club support : AUTEUILLOIS AS

##### VERNEUIL US & VERNEUIL PORTUGAIS

Catégorie U10-U11 - Club support : VERNEUIL US

##### CERNAY LA VILLE AS, BONNELLES AS & 17 TOURNANTS US

Catégorie U11 - Club support : CERNAY LA VILLE AS

##### HOUDANAISE REGION FC, VESGRE AS & GAMBAIS AS

Catégorie U13 - Club support : HOUDANAISE REGION FC

##### GAMBAIS AS & VESGRE AS

Catégorie U11 - Club support : GAMBAIS AS

L'ensemble de ces ententes sont adoptées à l'unanimité.

#### 5. Règles d'intégration des inscriptions hors délais sur des plateaux

Brice PARINET revient le courrier qu'il a reçu en provenance d'un Club s'étant inscrit en retard sur un plateau et sur la position de la Commission de Football d'Animation. Il regrette que certains Clubs, dont il s'agit pour eux d'une première inscription en retard, ne puissent pas bénéficier d'une forme de souplesse de la part du District. Il indique également que cette situation a tendance à favoriser des rencontres qui ne soient pas officielles et dont le District n'a pas de marge d'action notamment en cas d'incident.

La parole circule et après les interventions notamment de Jean-Éric INACIO et de Thierry MOURAUX, il est rappelé la nécessité de ne pas alourdir le travail de la Commission de Football d'Animation, celui-ci étant déjà particulièrement important.

Pour ce faire, il est décidé, à l'unanimité, que la Commission fera preuve de souplesse envers les Clubs qui s'inscriraient en retard, dès lors qu'il s'agit du premier écueil en la matière et que les plateaux ne seront pas encore constitués par ladite Commission. Le Comité, demande également à la Commission de Football d'Animation d'ouvrir une réflexion sur la possibilité ou non de réintroduire les Clubs inscrits hors-délais pour compléter les plateaux existants.

## 6. Le dispositif du service civique en faveur des Clubs

William MARISSAL fait un point d'étape sur le dispositif du service civique en faveur des Clubs. Un récapitulatif des demandes est présenté. A ce jour, l'ensemble des places disponibles ont été attribuées ce qui représente 60 services civiques mis à disposition par la S.D.J.E.S et le District des Yvelines.

## 7. Point sur les actions des référents de secteur

Madame Dorette ELANGUE présente un bilan des actions par référent de secteur et fait un retour sur la réunion qui s'est tenue en visioconférence sur le déploiement du dispositif. Rappelons que les référents de secteurs sont les interlocuteurs privilégiés des Présidents de Clubs et qu'ils ont pour tâche de faire le lien en le District et ces derniers.

Les prochaines réunions de secteur auront lieu :

- Secteur 5 : 20 décembre 2024, à Fontenay le Fleury, à 19h00
- Secteur 2 : 10 janvier 2025, lieu à déterminer
- Secteur 4 : 31 janvier 2025, à Carrières-sur-Seine, à 19h00
- Secteur 7 : 12 février 2025, lieu à déterminer

## 8. Le plan départemental de lutte contre la violence

Brice PARINET présente le plan de lutte dont l'adoption sera proposée aux Clubs dans le cadre de la prochaine Assemblée générale d'hiver du District. Compte tenu des multiples incidents ayant marqué le début de saison (rixes sur un parking entre des joueurs, arbitre de District agressé, vestiaire envahi par des spectateurs, etc.), le District, condamne sans réserve toute forme de violence et décide de les combattre au travers d'un plan de lutte départementale. Ce plan repose sur quatre piliers :

- Identification des violences
- Prévention des risques
- Sanctions ciblées et proportionnées
- Accompagnement des Clubs en difficultés

Après présentation de ce plan, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.

## 9. Proposition de modification des statuts

Brice PARINET présente les modifications aux Statuts du District. Conformément à l'article 19 « **modifications des statuts du District** » des statuts de notre Association : « Toute modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F. pour vérification de sa conformité aux statuts-types. ».

Aussi le Comité de Direction propose-t-il la modification des Statuts portant sur l'article 14.1 « **composition du Bureau** » et sur la création d'un **Collège des Président de Clubs**.

## ARTICLE 14.1 « COMPOSITION DU BUREAU »

Dans le cadre du changement de l'organisation du District des Yvelines de Football, en six pôles d'activités, le Comité de Direction propose aux Clubs la nomination d'un Vice-président supplémentaire au sein du Bureau. Chaque membre du Bureau étant en charge d'un pôle d'activité, exception faite du Président et du Secrétaire Général, il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre de membre du Bureau d'une unité, le passant ainsi de sept membres à huit.

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<p><b>Article 14 Bureau</b></p> <p><b>14.1 Composition</b></p> <p>Le Bureau du District comprend 7 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le Président du District ;</li><li>- un Vice-Président Délégué ;</li><li>- un Vice-Président ;</li><li>- un Secrétaire Général ;</li><li>- un Trésorier Général ;</li><li>- un Secrétaire Général Adjoint ;</li><li>- un Trésorier Général Adjoint.</li></ul>	<p><b>Article 14 Bureau</b></p> <p><b>14.1 Composition</b></p> <p>Le Bureau du District comprend <b>8</b> membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le Président du District ;</li><li>- un Vice-Président Délégué ;</li><li>- <b>deux</b> Vice-Présidents ;</li><li>- un Secrétaire Général ;</li><li>- un Trésorier Général ;</li><li>- un Secrétaire Général Adjoint ;</li><li>- un Trésorier Général Adjoint.</li></ul>

## ARTICLE 17 LE COLLEGE DES PRESIDENTS DE CLUB

Dans sa volonté de consulter davantage les Clubs et de les intégrer dans la gouvernance du District, le Comité de Direction propose à l'Assemblée générale la création d'un Collège des Présidents de Club.

Ce collège sera un organe de réflexion et de concertation en vue d'impliquer directement les Clubs dans le processus de décision du District.

Il sera sollicité sur des projets structurels conduit par le Comité de Direction et dans l'application du plan d'actions pour lequel il a été élu. Il sera également amené à travailler sur des sujets de société primordiaux et relatifs à notre pratique

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<p><b>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</b></p> <p><b>Article 11 Organes du District</b></p> <p>Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Assemblée Générale ;</li> <li>- Le Comité de Direction ;</li> <li>- Le Bureau.</li> </ul> <p>Le District est représenté par le Président qui est membre du Comité de Direction.</p> <p>Le District constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une Commission de surveillance des opérations électorales ;</li> <li>- toutes les Commissions obligatoires ou utiles au fonctionnement du District.</li> </ul>	<p><b>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</b></p> <p><b>Article 11 Organes du District</b></p> <p>Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Assemblée Générale ;</li> <li>- Le Comité de Direction ;</li> <li>- Le Bureau.</li> </ul> <p>Le District est représenté par le Président qui est membre du Comité de Direction.</p> <p>Le District constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une Commission de surveillance des opérations électorales ;</li> <li>- toutes les Commissions obligatoires ou utiles au fonctionnement du District.</li> <li>- <b><i>un Collège des Présidents de Club</i></b></li> </ul>

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
	<p><b>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</b></p> <p><b>Article 17 Le Collège des Présidents de Club</b></p> <p><b>17.1 Composition</b></p> <p><i>Le Collège des Présidents de Club comprend 21 membres, dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 Présidents de Club dont au moins 4 femmes,</li> <li>- le Président du District,</li> <li>- le Secrétaire Général,</li> <li>- le Directeur Général.</li> </ul> <p><i>Le Collège des Présidents de Club comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Président d'un Club spécifique Futsal ;</li> <li>- Un Président d'un Club spécifique Loisir, participant au Critérium du lundi soir ;</li> <li>- Seize Présidents de Club issus de chacun des sept secteurs établis dans le cadre du programme des référents de secteur, à raison d'un Club au minimum par secteur, ainsi répartis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois clubs comptant moins de 200 licencié(e)s,</li> <li>- Huit clubs comptant de 200 à 500 licencié(e)s,</li> <li>- Cinq clubs comptant plus de 500 licencié(e)s.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Il est tenu compte du nombre de licencié(e)s des clubs tel que constaté au 30 juin de la saison précédant la nomination des membres du Collège.</i></p> <p><i>Les membres du Comité de Direction du District peuvent assister aux réunions du Collège des Présidents de Club.</i></p> <p><b>17.2 Conditions de nomination</b></p> <p><i>Peut faire partie du Collège des Présidents de Club tout Président d'un Club ayant son siège sur le territoire du District, sauf s'il est concerné par une des interdictions d'être candidat telles qu'elles figurent à l'article 13.2.1 des</i></p>

*présents Statuts.*

### **17.3 Modalités de nomination**

*Les membres du Collège des Présidents de Club sont nommés par le Comité de Direction, sur proposition du Président du District.*

### **17.4 Mandat**

*Le mandat du Collège des Présidents de Club est de 4 saisons et expire en même temps que le mandat du Comité de Direction.*

*Les membres sortants sont rééligibles.*

*Le Collège des Présidents de Club est renouvelable en totalité après chaque renouvellement du Comité de Direction.*

*Tout membre qui perd sa qualité de Président de Club ou qui ne remplit plus les conditions telles qu'elles figurent à l'article 13.2.1 des présents Statuts perd de facto la qualité de membre du Collège des Présidents de Club.*

*En cas de vacance d'un siège, le Comité de Direction procède à la nomination d'un nouveau membre dans le respect des dispositions de l'article 17.2. Le mandat du membre ainsi nommé expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Collège des Présidents de Club.*

### **17.5 Attributions**

*Le Collège des Présidents de Club est un organe consultatif. Il rend un avis sur les questions qui lui sont soumises par le Président du District.*

*Le Collège des Présidents de Club est aussi une instance de réflexion à laquelle le Président du District peut demander la rédaction de rapports ou de notes à l'attention du Comité de Direction.*

### **17.6 Fonctionnement**

*Le Collège des Présidents de Club se réunit au moins 2 fois par saison sur convocation du Président du District.*

*Les réunions peuvent avoir lieu, à titre exceptionnel, par voie de visioconférence*

*En cas d'absence du Président du District, le Collège des Présidents de Club est présidé par le Secrétaire Général.*

*Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.*

Les actuels articles 17 à 23 des Statuts deviennent les articles 18 à 24.

**L'ensemble de ces modifications aux statuts du District est adopté à l'unanimité.**

#### **10. L'ordre du jour des Assemblées générales du 29/11/2024**

##### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

###### 1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

##### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEDECIN, EN REMPLACEMENT DE M. PASCAL MAILLE, DEMISSIONNAIRE

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024

4. PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)

6. APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 / 2024

8. RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

9. PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

10. INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES



## 11. INTERVENTION DE M SANDJAK PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales du District qui se tiendront le 29/11/2024, au siège du District

### 11. Technique

David REMISSE (CTD PPF) présente le bilan des actions techniques.

- CFI U10-U13 : 04 octobre et 30 octobre Présentiel
- CFI U6-U9 : 25 octobre et 26 novembre Présentiel

#### Les CFI à venir :

- CFI U10-U13 - 12 novembre et 12 décembre Présentiel
- CFI U6-U9 - 03 décembre et 23 janvier Présentiel
- CFI Seniors - 14 novembre et 17 décembre Présentiel
- CFI U14-U19 - 19 novembre et 19 décembre Présentiel

#### Non réalisé :

- CFI U6-U9 Mineurs - 23 octobre et 23 décembre Présentiel
- CFI Gardien de But - 27 et 28 octobre Présentiel

#### Les certifications réalisées (CFF et CFI) :

- Certification CFI U6-U9 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U6-U9 (26/09-03/10/2024)
- Certification CFI U10-U13 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U10-U13 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI U14-U19 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U14-U19 (26/09-03/10/2024)
- Certification CFI Seniors (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI Seniors (26/09-03/10/2024)

#### Les certifications à venir (CFF et CFI) :

- Certification CFF1, 2, et 3 (le 1er mars)
- Certification CFF1, 2, et 3 (le 21 mai)
- Certification CFI U6-U9 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI U14-U19 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI Seniors (05/12-12/12/2024)

#### Les certifications non réalisées (CFF et CFI) :

- Certification CFF (1, 2 et 3) du 6 Novembre date ultérieure à placer

#### Les journées complémentaires Diplômes Fédéraux

- Diplôme Fédéral Coach Jeunes - 29 novembre Présentiel encadré par 1 salarié et 1 commissaire technique

### 12. Arbitrage

Monsieur Gabriel HENRY, Vice-président délégué de la C.D.A présente l'évolution de l'effectif des arbitres départementaux. A date, le District compte 262 arbitres, ce qui constitue une baisse de 9.34% par rapport à la saison précédente. Brice PARINET rappelle l'importance du rôle de la C.D.P.A dans la fidélisation des arbitres.

Il est également fait une présentation du stage des filières arbitrage régional qui sera conjointement organisé avec les Districts du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine les 10, 11 et 12 janvier 2025 au Centre national du Football de Clairefontaine en Yvelines.

Enfin Gabriel HENRY explique aux membres du Comité de Direction la réforme des concours d'entrée de la L.P.I.F.F et de la F.F.F.

### **13. Les licences**

Le tableau des effectifs des licences est présenté à l'ensemble du Comité de Direction. Le District compte à ce jour 42806 licenciés soit une augmentation de 3.67%.

### **14. Nomination**

Le Comité procède à la nomination de Monsieur Robert MALM à la Commission Technique.

### **15. Questions diverses**

Victor SIMON : Informe le Comité de Direction de la tenue du stage des observateurs en arbitrage du District le 16 novembre 2024.

Ali SAHALI : Informe les membres du Comité de Direction de sa volonté de piloter le projet des observateurs des éducateurs en collaboration avec la Commission Technique. Il demande au Président la date de la prochaine réunion de ladite commission. Brice PARINET lui répond que celle-ci sera réunie dès lors que le prochain Président sera nommé par le Comité de Direction.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.